




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-545**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1161749-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION AFEV**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION AFEV- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'AFEV est une association d'éducation populaire présente depuis 12 ans sur le territoire d'Aix-en-Provence et Marseille. Elle mobilise plus de 500 bénévoles par an pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

L'AFEV a pour but la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarités, comme par exemple l'accompagnement individualisé pour des élèves en difficulté, ou les « cordées de la réussite » pour l'accompagnement vers les études supérieures.

L'association œuvre principalement dans les quartiers populaires d'Aix-en-Provence et de Marseille avec des bénévoles, des partenaires éducatifs et associatifs.

Aix-en-Provence est devenue un territoire à part entière du pôle Aix-Marseille avec l'ouverture d'un poste de chargée de Développement Local en septembre 2015, le renfort d'une nouvelle salariée en décembre 2017 et d'un poste à mi-temps à la rentrée 2018.

Le projet des « Kolocations à Projets Solidaires », dit « KAPS » qui a démarré à la rentrée 2018 a lancé une nouvelle dynamique sur le quartier d'Encagnane.

Le projet consiste à conjuguer engagement solidaire et logement étudiant, et permet ainsi à des étudiants en difficulté pour se loger de bénéficier d'un habitat en colocation au sein d'un quartier prioritaire contre un loyer modéré et 3h de bénévolat hebdomadaire auprès des habitants. A chaque appartement correspond un projet social, et les colocataires sont recrutés selon leur motivation à s'engager personnellement dans cette dynamique solidaire.

La Mission Vie Étudiante souhaite donc apporter son soutien à cette action innovante qui bénéficiera aux étudiants aixois par l'octroi d'une subvention permettant de financer l'achat de matériel pour des animations portées par les « Kapseurs » (ateliers, goûters, ..), ou des intervenants extérieurs.

L'AFEV souhaite également que des formations de qualité soient dispensées aux étudiants : démarche habitants, diagnostic partagé, techniques d'animation.

L'AFEV travaille au renforcement du partenariat avec Aix-Marseille-Université (AMU) à travers la reconnaissance de l'engagement des étudiants kapseurs.

Je vous demande ainsi, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € (deux mille euros) pour le projet des « Kolocations à Projets Solidaires » à l'attention des étudiants aixois.

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2019 et affectés au compte 1830 (23-6748-922), qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-545 - VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION AFEV-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS VIE ETUDIANTE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019**

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2017	DOTATIONS 2018	PROPOSITION DOTATIONS 2019
		Subvention Exceptionnelle Vie Etudiante – Ligne N° 1830			
102292	AFEV	Kaps colocation	0 €	2 000 €	2 000 €
	TOTAL				2 000 €